

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 5 avril 2011

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3748-2010.

Hydro-Québec Distribution – Plan d'approvisionnement 2011-2020.

Demande de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) afin qu'Hydro-Québec Distribution soit requise de fournir ou compléter ses réponses.

Chère Consœur,

Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) demandent respectueusement à la Régie de l'énergie de requérir qu'Hydro-Québec Distribution fournisse ou complète ses réponses aux questions suivantes de notre demande de renseignements no. 1 du 15 février 2011 (C-SÉ-AQLPA-0009), à laquelle le Distributeur a partiellement répondu par ses pièces B-0034 à B-0038 cotées HQD-4, Documents 7 (et annexes) et 7.1 du 15 mars 2011 :

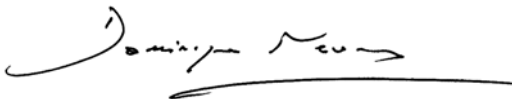
- B-0034, HQD-4, Doc. 7, Réponse à **SÉ-AQLPA-1.1 (a)** : Le Distributeur a omis d'expliquer ou décrire en quoi consiste le changement de l'année de base qu'il invoque. Ceci constitue un aspect fondamental permettant de comprendre la réponse du Distributeur à la question posée.
- B-0034, HQD-4, Doc. 7, Réponse à **SÉ-AQLPA-1.9 (a)** : Le Distributeur a refusé de fournir, en tableaux pdf et avec copie excel, les ventes industrielles normalisées et corrigées prévues pour les prévisions effectuées de 1985 à 2009 ainsi que les ventes réelles corrigées de la même façon pour chaque année. Pourtant, l'évaluation de la prévision de la demande constitue un aspect essentiel du présent dossier. À plusieurs

reprises dans le passé, la Régie a déjà exprimé son inquiétude quant à l'écart entre le prévisionnel et le réel de la demande industrielle.

- B-0037, HQD-4, Doc. 7.1, Réponse à **SÉ-AQLPA-1.13 (b)** : Nous soumettons respectueusement que le Distributeur devrait déposer au présent dossier (au moins sous pli confidentiel avec affidavit justificatif) le coût de revient de l'électricité (tel que mis à jour s'il y a lieu) en \$/kWh au Nunavik. Il s'agit d'une information cruciale pour évaluer le plan d'approvisionnement dans ces réseaux autonomes. Si l'information est jugée confidentielle par la Régie, les intervenants devraient pouvoir consulter cette information avec l'engagement usuel de confidentialité.
- B-0037, HQD-4, Doc. 7.1, Réponse à **SÉ-AQLPA-1.13 (c)** : Il en est de même du coût d'entretien en \$/kWh des groupes diesel au Nunavik.
- B-0037, HQD-4, Doc. 7.1, Réponse à **SÉ-AQLPA-1.13 (d)** : Il en est de même du coût d'opération en \$/kWh des groupes diesel en 2010 au Nunavik (basé sur le coût affiché du diesel no 2 sur le site de la Régie, tel que demandé).
- B-0037, HQD-4, Doc. 7.1, Réponse à **SÉ-AQLPA-1.15 (a) et (b)** : Le Distributeur a refusé d'indiquer le coût global réel du projet de construction de la nouvelle centrale de Kuujuaq, ni de décrire et commenter les écarts entre le réel et la prévision. Cette information aiderait, à titre illustratif, à évaluer l'écart entre la planification et le réel des coûts des projets prévus au Nunavik.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie de l'énergie à requérir qu'Hydro-Québec Distribution fournisse ou complète ses réponses aux questions susdites de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.